

N° 33 – FINANCES : Attribution d'une subvention à la Crèche de Quaix**Délibération n° 2026-07-33****Rapporteur : Madame Elodie VILLAIN, Conseillère**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1611-4 et L2121-29,

Considérant la demande de subvention, adressée le 24 mars 2026 par le Président de l'association Lou P'tiots,

Considérant le Bilan financier 2025 de l'association Lou P'tiots,

Considérant le rapport d'activité 2025 de l'association Lou P'tiots,

Monsieur Paul BON fait part à l'assemblée de la demande de subvention de 4 500 € sollicitée pour l'année 2026 par l'association Lou P'tiots.

4 enfants domiciliés à Proveysieux sont actuellement accueillis dans la structure, ce qui représente 20% de sa capacité d'accueil.

Pour la rentrée 2026-2027, La crèche accueillera encore 4 enfants selon la répartition suivante :

- 2 enfants accueillis sur 5 jours
- 1 enfant accueilli 4 jours/5
- 1 enfant accueilli 1 jour/5

Considérant le fait que le montant de 4 500 € figure d'ores et déjà au budget primitif 2026,

Monsieur le maire propose d'attribuer une subvention de 4 500,00 € à la crèche associative Lou P'tiots de Quaix-en-Chartreuse.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ou à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à la crèche de Quaix en Chartreuse
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche se rapportant à la présente délibération.
-
- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 4 500,00 € à la crèche associative Lou P'tiots de Quaix-en-Chartreuse pour l'année 2026.

